

reprendre la p de l'ère

7 30 8/0

Pascal Labazée

## Présentation

À l'intérêt soutenu que la recherche de langue anglaise a très tôt manifesté envers la constitution d'un milieu d'affaires et le fonctionnement des établissements africains (Fauré 1991) répondait, il y a dix ans encore, le nombre restreint et la dispersion des contributions émanant d'historiens et d'anthropologues francophones sur la thématique entrepreneuriale. Le colloque international « Entreprises et entrepreneurs en Afrique, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle »<sup>1</sup> organisé à Paris en 1981 marqua à cet égard un tournant en ce qu'il fit apparaître un corpus d'interrogations et d'approches communes entre des chercheurs jusqu'alors isolés, qui touchait à l'histoire, l'organisation et la rationalité des industries et commerces autochtones. Il pourrait sembler paradoxal que l'entreprise africaine se soit affirmée comme objet d'étude, pour les sciences sociales de langue française, au cours de la décennie où s'effondrait sa rentabilité, et son efficacité productive. Le paradoxe n'est qu'apparent : la décomposition des tissus manufacturiers élaborés pendant les années 1970 – qu'on ne saurait attribuer au seul déterminisme du marché mondial – a suscité nombre d'interrogations abruptes, émanant d'économistes et de gestionnaires, relatives à la généralisation de « modes de gestion laxistes et de modes de production mimétiques » (Coussy 1991 : 129) et aux « déterminants sociaux de ce qui apparaît souvent comme une incapacité congénitale des entreprises des pays en voie de développement à adopter un schéma technico-organisationnel qui, dans les pays du Nord, apparaît – malgré sa diversité – comme efficace » (Cabanes & Lautier 1991 : 104). En d'autres termes, la confrontation de techniques productives et gestionnaires importées, de hiérarchies fonctionnelles préétablies d'une part, des représentations, comportements et rapports sociaux singuliers que secrète l'établissement africain d'autre part, peut-elle expliquer certains de ses dysfonctionnements ? C'est donc au sein même des entreprises que les sciences sociales sont désormais invitées, adaptant aux formes entrepreneuriales rencontrées des méthodes et des objectifs jusqu'alors réservés aux établissements des pays industriels. Non pour proposer des recettes

1. Les communications ont été reproduites dans C. COQUERY-VIDROVITCH, ed. (1983).

d'« humanisation » des techniques, ou de codification des relations sociales, moins encore pour jouer aux « thérapistes culturalistes de l'entreprise » (Selim 1991), mais bien pour rendre compte des logiques pratiques et des schèmes de perception qui, mobilisés et recomposés dans l'industrie ou le commerce, mènent à un résultat économique. Toutefois, au risque d'une dérive culturaliste ou interactionniste, anthropologues et sociologues une fois entrés dans les établissements ne pouvaient s'y laisser enfermer : la compréhension des dynamismes internes à l'entreprise, sa construction comme « fait social total » où les conduites à incidence économique sont réintégrées dans leurs conditions sociales de possibilité, imposait une démarche holistique par laquelle divers aspects de leur fonctionnement prenaient sens par leur lien à l'espace villageois, au champ religieux, aux stratégies lignagères ou aux appareils étatiques<sup>2</sup>.

On ne s'étonnera donc pas de retrouver dans les articles de ce numéro des *Cahiers d'Études africaines* un souci commun d'articuler le dedans et le dehors, d'éclairer l'un par l'autre, au point que la question de la définition et des limites de l'entreprise s'en trouve implicitement posée. Loin d'être un lieu d'accumulation, de répartition et de combinaison des facteurs dont l'évidence s'imposerait à l'observation, l'entreprise africaine doit être patiemment reconstruite : l'« espace d'accumulation » et de partage de la rente entre marchands et fonctionnaires guinéens, la capitalisation en hommes et la ventilation des agents du commerce haussa dans l'espace, la transformation au fil des conjonctures des structures et des investissements relationnels des négociants malinké restent, dans chaque cas, à découvrir, de même que les lieux d'autorité et les groupes de pression, spatialement dispersés, qui influent sur les décisions. On entrevoit l'urgence d'un échange pluridisciplinaire afin de saisir la diversité et la mouvance des formes entrepreneuriales. Le dialogue est souhaitable entre les anthropologues étudiant un nombre restreint d'entreprises, et les géographes et économistes de l'accumulation urbaine qui, travaillant sur de plus vastes échelles, observent à l'autre bout de la chaîne des déterminations causales le déploiement territorial des appareils productifs, les configurations spatiales complexes des systèmes de distribution, et des modes d'accumulation extensive (Dubresson 1989 ; Lootvoet 1988). L'un des objectifs majeurs à assigner aux sciences sociales qui s'intéressent à l'entreprise est de faire la genèse de ses contours. On suggérera que cette tâche a pour préalable une déconstruction de l'économie légale, c'est-à-dire des critères et des catégories comptables officiellement définis par

2. Les politologues ont tôt caractérisé la relation privilégiée du pouvoir central à l'accumulation, notamment FAURE & MÉDARD (1982) ; et plus récemment BAYART (1989 : 119-138).

lesquels l'État présente en un ordre conforme à ses visées dominatrices les pratiques de production et d'échange<sup>3</sup>.

La recomposition des relations sociales et des contraintes économiques, gestionnaires et techniques dans l'entreprise d'une part, l'analyse des trajectoires individuelles d'entrepreneurs d'autre part, bref le resserrement de l'observation et l'approche qualitative se sont progressivement imposés par réaction aux insuffisances des modèles, enquêtes et indicateurs « standard », qui tendent à évacuer « l'expérience anthropologique et les déséquilibres spécifiques des économies africaines » (Mahieu 1990). L'irruption de l'individu dans l'analyse de la production et de la circulation marchandes répond, du reste, à l'inquiétude de nombre d'économistes<sup>4</sup>, africanistes ou non, en regard de l'hégémonie croissante d'un univers walrassien où, par un coup de force théorique, est célébré un système de décisions privées et non coordonnées qui renvoie à un être vide d'histoire, d'ethos et de déterminations sociales. Réintroduire l'agent permet aussi d'en finir avec la vision, longtemps répandue, d'une entreprise « neutre », lieu de production de revenus mais dépourvue de sens et de relations sociales neuves. La démarche porte cependant un risque de particularisation et de fragmentation du champ de la recherche, et l'on comprend que l'analyse des biographies entrepreneuriales nécessite un triple cadrage. Historique d'abord : dans leurs adaptations aux conjonctures – ces « épisodes » d'une « histoire au long souffle » (Braudel 1987 : 66-67) –, les trajectoires individuelles semblent bien relever de stratégies et de perceptions collectives de l'environnement économique (Bredeloup, *infra*). Celles-ci s'enracinent dans une communauté de positions sociales déterminant l'accès à des formes pérennes de « prédation » – l'exemple guinéen vient opportunément rappeler que l'État contemporain s'inspire,

3. L'exemple du transit marchand entre Niger et Nigeria, présenté par E. Grégoire, montre à quel point l'enregistrement des flux, et la manière de les classer, est étroitement conditionné par l'intérêt des États à mettre en scène leur économie nationale. L'enfermement dans la segmentation du « parallèle » et du « contrôlé », du « moderne » et de l'« informel », de l'« enregistré » et du « non enregistré », etc. conduit à ignorer non seulement l'unicité du champ économique africain, mais encore la fonction légitimatrice de ces schèmes pour les pouvoirs politiques, prompts à modifier, selon leur stratégie de reproduction, les frontières juridiques qui seules les séparent. On trouvera, dans CONTAMIN & FAURÉ (1990), une illustration particulièrement convaincante d'une manipulation étatique du schème « public »/« privé », opérée pourtant sous le contrôle des plus hautes instances financières occidentales.
4. « La science économique 'centrale' a réagi à la complexité des faits par la simplicité des hypothèses, en tentant d'expliquer les faits par déduction à partir d'un modèle très simple de l'homme. Cet 'homme économique' se contente de maximiser son intérêt individuel défini *a priori* avec des capacités de calcul sans limite [...]. Cela a le mérite de proposer des explications à la fois subtiles et mécaniques de ces faits, qui sont possibles mais sont aussi peut-être fausses [...]. La conclusion semble être que la pensée économique fructueuse et utilement innovatrice doit s'appuyer sur de bonnes bases en psychologie, sociologie, culture, politique, épistémologie et éthique sociale », KOLM 1991.

dans le mode de distribution des rentes, de procédures antérieures de contrôle politique<sup>5</sup>. Économique ensuite : les tendances lourdes des économies nationales déterminent étroitement l'enveloppe de profits, marges et rentes réalisables, toute modification se répercutant sur le volume, la nature et la structure des activités de production et d'échange. Le devenir des établissements, ainsi que les parcours professionnels de leurs agents, renvoient sans cesse – sous la forme euphémisée de la bonne ou mauvaise « chance » – à un état objectif du champ économique (Bredeloup) ; mais, réciproquement, la confrontation des expériences individuelles collectées laisse entrevoir le travail de construction sociale de cet état, auquel se livrent les agents (Lambert *infra*). Culturel enfin : c'est par adaptation des systèmes de représentation issus de différents champs sociaux que se résolvent les tensions quotidiennes dans l'entreprise (Henry *infra*) ; de même, lorsque les techniques contractuelles modernes ne permettent pas de conclure des affaires délicates entre commerçants du Niger et du Nigeria, c'est la religion qui fournit la garantie de bonne circulation des biens et créances.

Il semble que les principales avancées, dans l'étude du fonctionnement et de l'activité des entreprises africaines, résident dans la recomposition, par l'observation de longue durée, de leurs agencements socio-économiques qui s'actualisent effectivement dans l'espace et dans le temps. L'émergence d'une fraction d'hommes d'affaires nigériens renvoie par exemple à un espace d'échange réel que les marchands (*alhazai*) ont su préserver, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, en dépit des segmentations légales successivement imposées par les États peul, colonial puis contemporain. Bien des périphéries frontalières vivent en marge des réglementations étatiques (ASP CNRS-Orstom 1991), non parce qu'elles reposeraient sur des solidarités familiales, ethniques et confessionnelles données une fois pour toutes (Amselle 1990 : 71-88), mais parce que ces différents opérateurs de liaison sont plus ou moins entretenus par des agents fort attentifs aux modifications de change, de prix, de politiques économiques entre les pays. Ces vastes aires d'activité réelle sont donc stratégiquement construites et économiquement entretenues. En témoigne, entre Mali et Guinée, entre Niger et Nigeria, la répartition de la rente frontalière parmi commerçants et membres des administrations répressives ; ou encore l'adaptation des réseaux marchands, dans leur ampleur et leur ancrage à l'espace, aux transformations du contexte économique régional. L'approche des entreprises « par le bas » (« Le politique... » 1981) est ici l'outil méthodologique d'un passage du légal au réel, de la représentation juridiquement pré-construite du champ entrepreneurial vers sa reconstruc-

5. Dès 1967, Balandier relevait la continuité des formes d'appropriation des richesses entre État traditionnel et État national « puisque la position par rapport à l'appareil étatique détermine encore le statut social, la forme de relation à l'économie et la puissance matérielle » (Balandier 1978).

tion, par induction et itération. Elle permet d'apercevoir en Guinée, au Niger comme au Burkina-Faso, les nécessaires « détours » par le religieux ou le politique qu'emprunte le capital marchand, afin d'y accumuler du pouvoir et des complicités mobilisables, le moment venu, à des fins strictement économiques ; de saisir les procédures de dissociation des lieux d'accumulation, de réalisation et de réinvestissement ; de comprendre les phases de repli des réseaux vers l'agriculture de rente, et celles d'expansion – certes contournées, puisque le rapport de soumission à l'État paraît alors s'inverser – vers l'industrie. Reconstitués dans leur durée, ces cycles multiples et enchevêtrés de « conversion de capital »<sup>6</sup> qui prennent parfois l'apparence de l'ostentation, de l'irrationnel et du dysfonctionnement, semblent être au contraire l'un des leviers essentiels des stratégies de reproduction des patrons de commerce ouest-africains. Dans les grandes entreprises industrielles cette fois, l'importation d'organigrammes fonctionnels et de techniques gestionnaires et comptables n'empêche nullement que se recomposent, par contournement, les hiérarchies et les modes d'enregistrement des flux (Labazée 1990). Un exemple de juridisme entrepreneurial – qui s'entend souvent comme un acte de souscription des patrons d'entreprise à l'éthique et aux finalités politiques des États et des organismes de développement – soumis à une phagocytose, est décrypté par A. Henry (*infra*) : l'adhésion du personnel de la STAR à un manuel qui régit l'ensemble des procédures d'exécution des tâches ne vaut que par sa résonance à des modes d'autorité, de sanction, de détention du savoir préalablement reconnus.

On conçoit aisément les difficultés concrètes auxquelles la recherche est confrontée, dès qu'elle se refuse à faire le compte rendu de la mise en scène des pratiques de production et d'échange. L'opacité ou le recours à l'imaginaire sont en effet de règle, lorsque les mécanismes de production et de reproduction des positions d'autorité sont en jeu. Mais les obstacles à une pratique du terrain entrepreneurial sont finalement précédés de la difficulté, autrement plus redoutable, à penser la sphère d'activité économique hors de ses manifestations légitimes et de sa codification statistique, à s'abstraire des conceptions economicistes de l'accumulation et de la répartition. Il est plus malaisé encore de dépasser les taxinomies où il est postulé que les traits extérieurs des entreprises – infrastructures commerciales et industrielles, enseignes, tenue d'une comptabilité, définition de postes et/ou de grades par exemple – manifestent, en vertu d'un droit de suite supposé, un type précis de rapports sociaux et d'activité.

La nature des liens que les agents entretiennent dans et avec la manufacture et le commerce africains constitue l'un des thèmes privilégié de la démarche anthropologique (Selim & Sugita 1991). La perméabilité du rapport salarial et la gestion « informelle » du salaire – pratiquée dans la

6. Dont on voit mal en quoi ils seraient réservés aux « économies de l'insécurité », cf. P. BOURDIEU (1980 : 200 *sq.*).

grande industrie « comme un système d'avance et de restitution » (Copans 1986) –, la diversité des « chaînes d'exploitation » du travail (Marie 1981), l'acquisition d'un statut professionnel dans l'entreprise et sa conversion en une identité sociale et politique, laissent apparaître la singularité des modes de constitution des classes ouvrières africaines (Agiar *et al.* 1987). Les transactions sont permanentes entre structures sociales et structure entrepreneuriale, et l'une des passerelles, efficace dès le recrutement, semble bien être les réseaux d'originaires et confessionnels urbains. Ce perpétuel rapport d'échange n'est probablement pas sans lien à la charge symbolique, renvoyant aux systèmes d'interprétation des sociétés circonscrites par l'entreprise, dont les postes de la hiérarchie fonctionnelle se trouvent investis ; de sorte que la figure de l'auditeur interne, par les fonctions mêmes qu'il est chargé de remplir, se confond aisément avec celle du devin-guérisseur (Henry *infra*). Un double débat ne manquera pourtant pas de surgir sur la persistance dans l'entreprise, de patterns appartenant à un arc culturel que partagerait toute l'Afrique sub-saharienne. D'une part, si un *lag*, repérable dans les pratiques et les représentations des agents en regard des sollicitations immédiates de l'entreprise, atteste bien de la présence agissante d'une histoire incorporée, on ne peut pour autant traiter « tradition », « valeurs » et « mœurs »<sup>7</sup> comme autant de substances inertes, dégagées des conditions sociales qui les engendrent et les actualisent. Le rural travaille certes l'industrie. Mais inversement, on remarque dans les comportements alimentaires, vestimentaires, résidentiels et familiaux des salariés des cités primatiales africaines, dans les tensions qui traversent désormais les groupements associatifs, l'infléchissement, voire les « métamorphoses » (Dozon 1981) que l'usine provoque au cœur de l'ordre hiérarchique et des cultures villageoises. On peut, d'autre part, se demander sur quelle agrégation de traits culturels simples repose l'édification du complexe africain<sup>8</sup>, et si le choix d'une focale aussi large est susceptible de repérer les mutations sociales et culturelles – leur transformation n'étant « ni soudaine, ni totale, ni créatrice d'une coupure immédiatement apparente et consciente » (Balandier 1971 : 84). Que ces débats s'ouvrent entre anthropologues et praticiens de l'entreprise, et qu'ils favorisent les confrontations de démarche et de questionnement, sans confusion des rôles, nous paraît prometteur.

7. Rappelons que dans l'approche culturaliste des institutions économiques, dominée par les travaux de P. D'IRIBARNE (1989), elles forment le triptyque des « manières d'être, de vivre en société » (p. 263) propres à chaque nation, et qu'il s'agit d'en faire pour l'entreprise une « source de dévouements » (p. 261) en intégrant le passionnel, le sacré, le rite et le mythe aux impératifs de la rationalité gestionnaire.
8. On peut regretter que l'appropriation par les théoriciens contemporains de la gestion des entreprises nationales des grands concepts de l'anthropologie américaine se soit opérée hors des précautions méthodologiques rigoureuses qu'avaient pourtant énoncées leurs auteurs au cours d'un patient travail d'élaboration.

D'autres interrogations surgissent quant au fonctionnement interne des activités marchandes. Des réseaux commerciaux polycéphales émergent dans l'espace Niger-Nigeria et plus généralement en Afrique de l'Ouest. Ils se composent de pôles formellement autonomes dans la gestion des décisions et du capital financier, que relie toutefois de multiples synergies. Ces organisations, qui procèdent des structures unissant un chef de réseau, un colporteur et un logeur-correspondant (Amselle 1977 : 193) mais les démultiplient dans l'espace, pourraient attester d'un ajustement à la complexité croissante des économies nationales, au prix toutefois de tensions répétées (Grégoire *infra*). Par ailleurs, tout se passe comme si la sphère marchande incorporait ou excluait les agents, par des processus de conversion identitaire parfaitement adaptées aux contraintes qu'exerce l'environnement économique : on aperçoit, dans la trajectoire déclinante de M'Ba, commerçant malinké, dans celle des nouveaux marchands dimbokrolais comme dans les collaborations engagées entre Jula et Senufo de Côte-d'Ivoire, ces formes de « régulation par l'identité » qui accompagnent un changement d'état professionnel. Que le rapport entre un contexte économique et une formation sociale passe par une redistribution générale des attributs identitaires, est une avancée non négligeable pour la compréhension des mobilités africaines ; cette médiation n'est pas sans rappeler l'acquisition de traits religieux et de principes éthiques, de formes de sociabilité enfin, au sein des confréries professionnelles qui apparaissent dans les villes occidentales naissantes (Pirenne 1951 : 320-322). Enfin, les divers liens sociaux entre membres d'un même collectif marchand unis par l'origine territoriale, la parenté ou/et la confession – qu'une conception naturaliste des réseaux s'acharne à insérer dans le topique des « solidarités » – apparaissent comme des vecteurs, plus ou moins activés par les patrons de commerce au moyen d'investissements sociaux, de dépendances et de hiérarchies entre les individus (Bredeloup *infra*).

Le rapport de l'entreprise à l'État africain, lieu d'accumulation par excellence, ne pouvait manquer de resurgir ici. Dès le début des années 1980, différents travaux furent consacrés au rôle des clientèles étatiques dans la création d'entreprises publiques et privées ; tissu manufacturier et tissu de relations personnelles ont été de pair, et il n'est nullement certain que les politiques d'ajustement en cours parviennent à les séparer. Par ailleurs, cette connivence englobait les milieux marchands dans bien des pays (Bernstein & Campbell 1985), de sorte qu'un système symbiotique et clientéliste unique pouvait légitimement rendre compte de la reproduction des sphères manufacturière et commerciale nationales (Morice 1987 : 53). Partant de ce constat, les observations guinéenne, nigérienne et burkinabè présentées dans ce *Cahier* le transforment en interrogation : dans les liens établis entre commerçants et fonctionnaires, qui est client de qui ? Les pressions exercées à maintes reprises par les lobbies marchands sur les politiques économiques nationales, ou encore l'accès sélectif à des

filères de commercialisation hautement rentables montrent que la formation et la répartition de la rente, interne ou frontalière, sont extrêmement contrôlées par les États. Les marchands sont bien ici les clients, quoique de nouvelles structures réticulaires émergent – les « multinationales » ouest et nord-africaines opérant en Guinée par exemple –, dotées d'une relative autonomie par rapport aux appareils administratifs. À ce stade toutefois, la rente n'est que virtuelle, et sa genèse sociale, qui concourt au dépérissement économique des États en raison inverse de la prospérité de leurs clients, n'est qu'un volet du rapport de dépendance entre le pouvoir central et la sphère commerciale. La réalisation de la rente suppose en effet que soient établies des connivences durables entre les marchands et les appareils répressifs, disposés aux frontières (Grégoire) ou concentrés dans les agglomérations urbaines (Lambert). De telles connivences ont leur prix : celui de la transformation d'une partie significative de cette rente en tribut. Que des modalités de partage extrêmement codées s'invêtaient aux frontières paraît, de ce point de vue, significatif. L'efficacité des grands réseaux de commerce réside dans leur capacité à transformer leur rapport aux institutions étatiques en une somme de liens personnels, voire à intégrer dans leur dispositif commercial des agents qui en sont déjà pourvus. Ces liens permettent d'optimiser le partage entre rente et tribut et manifestent, de plus, un renversement des sujétions : les « corps habillés » sont dépendants des affaires que réalisent les patrons de réseaux, puisqu'elles leur assurent de substantielles prébendes.

Entre les réseaux fortement structurés, dirigés par quelques grands patrons de commerce, et les circuits empruntés par nombre de petites entreprises contrebandières à la recherche d'un hypothétique revenu, la différence est certes dans l'intensité du capital marchand, mais plus encore du capital relationnel, celui-ci définissant les conditions sociales par lesquelles celui-là est économiquement rentable : à mesure que les liens sociaux mobilisés dans l'échange s'appauvrissent, les agents sont contraints de renoncer à une part croissante de la rente virtuelle, d'accepter qu'une part accrue de la rente réelle se transforme en tribut. De sorte qu'on peut se demander si la sphère basse du commerce clandestin, qui se développe désormais au rythme de l'approfondissement de la crise des économies africaines, ne tend pas à fonctionner au seul profit des autorités répressives.

Il est trop tôt pour repérer les nouvelles combinatoires entre les groupes marchands et les États soumis à la pression des politiques d'austérité et de désengagement préconisées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Les dépréciations monétaires, ainsi qu'une libéralisation partielle du commerce extérieur, auront globalement comprimé les sources d'accumulation rentière. Celles-ci subsistent pourtant, notamment dans les filères des denrées vivrières, du textile et autres articles des grandes industries d'import-substitution, où les enjeux politiques et économiques sont tels que les ajustements en ont été infléchis

(Grégoire). Les réseaux de commerce semblent s'adapter au resserrement des concessions rentières, en concentrant leurs activités et leurs aires d'intervention là où ils bénéficiaient d'un capital de relations élevé. L'illusion concurrentielle peut bien exister : les mêmes lignes de fracture segmentent les lobbies, comme le montre l'exemple guinéen. Parallèlement, la réduction des ressources budgétaires tend à faire du tribut un revenu possible de substitution pour les agents de la fonction publique. L'intensité des relations de dépendance entre partenaires directs et indirects de l'échange joue alors comme principe régulateur de la sphère marchande. Aux frontières ivoiriennes, la pression tribulaire est ainsi maximale sur les petites activités commerciales, dépourvues des liens nécessaires à l'institutionnalisation du partage de la rente ; la faillite après saisie réalise, à plus ou moins longue échéance, le destin social de la petite aventure marchande, laissant le champ libre aux organisations commerciales ayant effectué les investissements sociaux indispensables à un partage avantageux.

Le réaménagement des équilibres sociaux et culturels auxquels les entreprises africaines procèdent, en leur sein et dans leur rapport aux divers champs pertinents en regard du résultat économique, suggère qu'une rationalité est bien à l'œuvre – même si la recherche de la « rentabilité » au sens wébérien n'en constitue pas le critère obligé<sup>9</sup>. L'efficacité et le « talent » des négociants jula furent du reste vite reconnus et employés par les maisons de commerce (Bredeloup), sans que celles-ci ne parviennent jamais à en maîtriser totalement l'activité<sup>10</sup>. Et l'on ne peut oublier que la disqualification de leurs pratiques – sous couvert de dépenses ostentatoires, d'investissements religieux, symboliques et relationnels réputés improductifs<sup>11</sup> – renvoie tantôt à une méconnaissance du fonctionnement des activités marchandes, tantôt à des enjeux d'ordre politique. Les manières d'être et de faire propres aux membres des communautés marchandes africaines résultent d'un long travail d'apprentissage au cours duquel la « valeur » des liens sociaux et des positions d'autorité ayant cours dans l'espace commercial est assimilée. La connaissance profonde des règles sociales de l'échange en est le produit, qu'on

9. « Le capitalisme est identique à la recherche du profit, d'un profit toujours renouvelé, dans une entreprise continue, rationnelle et capitaliste – il est recherche de la rentabilité. Il y est obligé » (WEBER 1964 : 15).
10. Cf. les exemples de contournement des circuits vivriers officiels à l'époque coloniale, fournis par J.-P. CHAUVEAU (1985).
11. Il n'est pas possible, comme on l'a suggéré, de dissocier les investissements nets des investissements sociaux effectués par les grands commerçants. Outre que le secret rend malaisé un inventaire des uns et des autres, c'est sous l'angle des conversions mutuelles qu'il faut les envisager : les dépendances accumulées génèrent une « accumulation économique élargie hors de l'informel (transport, commerce, immobilier...) sur la base, entre autres sources de profit, des remontées de plus-value dégagées de l'activité de la clientèle » (DE MIRAS 1987 : 57) ; l'intérêt économique de ces sujétions construites est plus évident encore dans la captation des rentes commerciales.

voit à l'œuvre dans l'adaptation des marchands guinéens aux conjonctures internationales, dans les jeux financiers qui se déroulent aux marges du système bancaire nigérian, dans les mouvements de contrepartie qui reposent sur de solides assises sociales entre les *alhazai* de Maradi et de Kano, ou enfin lors des arbitrages entre marchés contrôlé et clandestin, rendus par les patrons yarse et jula. Par ailleurs, on peut se demander si les dysfonctionnements de la gestion industrielle en Afrique ne ressortiraient pas à une reproduction mécanique des méthodes de gestion, réputées universelles (Henry). Il est toutefois probable que, dans de tels cas, les avantages économiques – en termes de crédits bancaires, de marchés protégés, de soutiens bienveillants de la part des États et des organismes de promotion industrielle, etc. – que leurs promoteurs ont pu obtenir en multipliant les signes extérieurs d'allégeance à la « gestion scientifique », auront été supérieurs aux charges, d'ailleurs non quantifiables, occasionnées par les dysfonctionnements internes. De ce point de vue, l'ethos gestionnaire aura eu un effet incontestable sur la reproduction économique des tissus industriels, qui a entretenu l'illusion de son efficacité propre jusqu'à une période récente. L'artefact semble se dissiper, par épuisement des ressources étatiques et internationales nécessaires pour le reconduire. La réhabilitation des modes autochtones de penser et de faire l'entreprise en surgira peut-être ; et l'enjeu n'est pas mince, puisqu'il met en question l'unicité du fonctionnement capitaliste, des fondements du marché et de l'éthique des agents qui s'y trouvent engagés.

*Orstom, 1991.*

## BIBLIOGRAPHIE

- AGIER, M., COPANS, J., MORICE, A., eds  
1987 *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karthala-Orstom.
- AMSELLE, J.-L.  
1977 *Les négociants de la savane*, Paris, Anthropos.  
1990 *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris. Payot, 1990.
- ASP CNRS-Orstom  
1991 « Réseaux marchands, accumulations, espaces économiques transfrontaliers », Paris, doc. mult.
- BALANDIER, G.  
1971 *Sens et puissance*, Paris, PUF.  
1978 *Anthropologie politique*, Paris, PUF (1<sup>re</sup> éd. 1967).

BAYART, J.-F.

1989 *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

BERNSTEIN, H. & CAMPBELL B. K., eds

1985 *Contradictions of Accumulation in Africa : Studies in Economy and State*, Beverly Hills, Sage.

BOURDIEU, P.

1980 *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit.

BRAUDEL, F.

1987 *Grammaire des civilisations*, Paris, Arthaud-Flammarion.

CABANES, R. & LAUTIER, B.

1991 « La recomposition des rapports sociaux par l'entreprise. Une étude comparative », *Cahiers Pratiques sociales et travail en milieu urbain*, Paris, Orstom, n° 15.

CHAUVEAU, J.-P.

1985 « L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte-d'Ivoire », *Études rurales*, n° 99-100 : 281-325.

CONTAMIN, B. & FAURÉ, Y. A.

1990 *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire : l'histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala.

COPANS, J.

1985 « Les problèmes posés par l'étude du milieu du travail et les rapports travail-hors travail », Paris, CNRS-Orstom, doc. mult.

1986 « Remarques sur la nature du salariat en Afrique noire », *Carnet des ateliers de recherche*, n° 7.

COQUERY-VIDROVITCH, C., ed.

1983 *Entreprises et entrepreneurs en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2 vols (Laboratoire « Connaissance du Tiers-Monde »).

COUSSY, J.

1991 « Économie et politiques du développement », in C. COULON et D.-C. MARTIN (eds), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, p. 129.

DOZON, J.-P.

1981 « Les métamorphoses urbaines d'un 'double' villageois », *Cahiers d'Études africaines*, XXI(1-3) : 389-403.

DUBRESSON, A.

1989 *Villes et industries de Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala.

FAURÉ, Y.-A.

1991 « Entrepreneurs d'Afrique subsaharienne. Communautés entrepreneuriales dans les travaux anglophones », Paris, UREFAUPELF, n° 91-19.

FAURÉ, Y. A. & J.-F. MÉDARD, J.-F.

1982 *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala.



IRIBARNE D', P.

1989 *La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris, Éditions du Seuil.

KOLM, S.-C.

1991 « Splendeur et misère de la science économique », *Le Monde*, 2 avril 1991.

LABAZÉE, P.

1990 « La gestion de l'entreprise africaine. Réflexions sur les fonctions sociales d'un mythe techniciste », *Revue Tiers-Monde XXXI* (124) : 833-852.

LE POLITIQUE...

1981 « Le politique en Afrique noire : le haut et le bas », *Politique africaine*, n° 1.

LOOTVOET, B.

1988 *L'artisanat et le petit commerce dans l'économie ivoirienne*, Paris, Orstom.

MAHIEU, F.-R.

1990 *Les fondements de la crise économique en Afrique. Entre la pression communautaire et le marché international*, Paris, L'Harmattan.

MARIE, A.

1981 « Marginalité et conditions sociales du prolétariat urbain en Afrique. Les approches du concept de marginalité et son évaluation critique », *Cahiers d'Études africaines*, XXIII(1-3) : 347-374.

MIRAS, C. DE

1987 « De l'accumulation de capital dans le secteur informel », Paris, Orstom, *Cahiers des Sciences humaines*, n° 23 (1) : 49-74.

MORICE, A.

1987 « L'État africain typique : lieu ou instrument », *Politique africaine*, n° 26 : 42-62.

PIRENNE, H.

1951 *Histoire économique de l'occident médiéval*, Paris, Desclée de Brouwer.

SELIM, M.

1991 *L'aventure d'une multinationale au Bengladesh. Ethnologie d'une entreprise*, Paris, L'Harmattan.

SELIM, M. & SUGITA, K.

1991 « Parcours ethnologiques dans l'entreprise », *Journal des anthropologues*, n° 43-44 : 9-16.

WEBER, M.

1964 *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.

# CAHIERS D'ÉTUDES AFRICAINES

XXXI (4)

124

1991

## Anthropologie de l'entreprise

Pascal LABAZÉE. Présentation.

435 ↵

### *études et essais*

Alain HENRY. Vers un modèle du management africain.

447

Sylvie BREDELOUP. Des négociants au long cours s'arrêtent à Dimbokro (Côte-d'Ivoire).

475

Agnès LAMBERT. Les hommes d'affaires guinéens.

487

Emmanuel GRÉGOIRE. Les chemins de la contrebande : étude des réseaux commerciaux en pays hausa.

509 ↷

Pascal LABAZÉE. Un terrain anthropologique à explorer : l'entreprise africaine.

553 ↷

### *chronique bibliographique*

Jean-Loup AMSELLE. Le droit contextualisé

553

Analyses et comptes rendus

557

Ouvrages reçus

566

Résumés/Abstracts.

571

14 SEPT. 1994

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 40.192 ex. 1

Cote : B